

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17/11/2022

1 : Secrétaire de séance

Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

2 : PV du 8/11/2022

Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

3 : Vote CM urgence convocation

Vote Pour : 23

4 : Retrait délibération du 21/09/2022 vente du lot 7 à Valérie Rieu et Michel Oliva pour écarter une prise illégale d'intérêt / Mr le Maire lis la lettre de Madame Le Sous-Préfet

A Hamadi : cette délibération avait été votée par votre groupe, nous, nous étions abstenus. C'est vous qui avez validé le prix des lots et avez choisi et accepté les personnes candidates à l'acquisition d'un lot. C'est vous le responsable (répété plusieurs fois en ajoutant le nombre de délibération à refaire)

Maire : La délibération ne concerne pas le choix des candidats à l'acquisition d'un lot au lotissement l'Hourride. C'est votre équipe qui a fait les lots leurs numéros et MmeRieu et Oliva Mr Hritane et Mr Combes désiraient acheter 3 des 7 lots

A Hamadi : répète les mêmes phrases précédentes et ajoute au maire " vous êtes moins loquace en communauté de communes sur la question du REEFSEP !

JL Rey : les élus ne statuent pas sur les candidats à l'acquisition des lots qui en formulent librement leur demande, et rappelle au groupe de Mr Hamadi qu'il avait reçu une lettre LRAR de la part de JF Combes pour réservé un lot dans ce lotissement. Vous ne pouvez pas déclarer que c'est nous qui attribuons les lots.

Maire : pour mémoire après démission d'un élu du groupe d'opposition en octobre 2021, Mr Combes n'avait pas participé au vote de cette délibération du 6/10/2021, signifiant qu'il était bien engagé et ajoute qu'en plus de Combes, il y avait Mr Hritane (liste électorale 2021 Hamadi) et Valérie Rieu DGS, avaient formulé une demande d'acquisition.

La DGS, Valérie Rieu, plus que tous les autres connaissait la légalité de l'acquisition des lots du lotissement.

A Hamadi : insiste et re-dit "les tarifs sont validés par le maire, le choix des personnes c'est vous c'est-à-dire que vous signifiez aux candidats que le lot est libre ou non, la délibération est présentée par le maire et c'est vous le responsable. Vous êtes mauvais, vous ne l'admettez pas, en Conseil communautaire il me parle mal."

JC Munier : En conseil communautaire vous traitez le maire de menteur

A Hamadi : Oui c'est un menteur

Vote Pour : 18

Vote Abstention : 5

Le maire donne des informations nouvelles sur le dossier Banque Populaire :

Nous apprenons il y a une quinzaine que la BP payait peu de CFE depuis des années, manque en ressource à la communauté des communes et que la Banque Populaire avait été déclaré en maison d'habitation. Et bien, nous découvrons à présent que par un jeu étonnant de transfert d'informations de la mairie à la communauté des communes, c'est la communauté des communes qui payent la taxe d'habitation de la Banque Populaire déclarée en habitation ! Comme ce transfert d'information avait été délibérée par les élus ici présents de l'opposition, le maire demande des explications.

A Hamadi : Expliquez-nous pourquoi vous avez signé la vente des terrains de l'Hourride

Maire : souligne la stratégie communicative déviante du chef de l'opposition, et assure à Mr Hamadi que son groupe est responsable et coupable de ces fausses informations. Il rappelle à Madame Drieff ses déclarations comme quoi la mairie avait fait une bonne affaire avec la Banque Populaire et lui demande une bonne affaire qui profite à qui ?

MA Drieff : Oui une bonne affaire. La Banque populaire a établi un contrat avec la mairie mais je n'ai pas vu le bail

Le Maire : étonné de ces propos : Vous n'avez pas vu le bail ! Aucun de mes co-listiers ignore les éléments constitutifs une prise de décision.

Maire : Il s'agit d'une perte d'entrée d'argent dans les comptes de la mairie mais aussi de la communauté des communes depuis des années. Expliquez-nous pourquoi le photographe Dani avec son petit commerce ne paye que 2 fois moins de CFE que la BP, expliquez-nous pourquoi aujourd'hui nous découvrons que c'est la communauté de communes qui paye la taxe d'habitation d'une banque.

A Hamadi : Vous avez raison de régulariser les problèmes de la Banque Populaire, et il faut sortir de la cour de récréation, expliquez-nous ce que vous faites. Il (désignant le maire) parle de ce qui s'est passé il y a 5 ans mais qu'est-ce qu'il (désignant le maire) fait maintenant.

A Hurlé : Heureusement que nous en parlons !

Le maire : le bail a été délibéré il y a 9 ans, non seulement pendant 9 ans la commune d'abord puis la communauté des communes n'ont perçu qu'une CFE très faible, mais encore on découvre aujourd'hui que c'est la communauté de communes qui paye la taxe d'habitation à la place de la Banque!

A Rey : il s'agit d'argent public qui est en jeu, ça n'a pas l'air de les gêner

Confusion dialogue A Hamadi/Le maire

MA Drieff : Est-ce que c'est réglé à présent avec les antériorités ?

Maire : rétroactif sur 3 ans

A Hamadi : A la communauté des communes, au sujet du REFSEP, vous l'avez voté ?

Maire : J'ai voté le REEFSEP en communauté des communes ainsi que la CIA pour les agents qui est obligatoire et qui n'était pas appliquée aux agents de la commune de Cazères et c'est vous le responsable du CTP et du système de primes inéquitables.

MA Drieff : la CIA n'est pas obligatoire

Le Maire : Comment ça n'est pas obligatoire ?

A Hamadi : traite le maire d'incompétent

Et sortie des élus de l'opposition avant la levée de séance par le maire

Fin de séance 20h50

Florence Duc secrétaire de Séance

Duc

Le Maire,

Jean-Luc Rivière

